



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



#COVID19

Mesures d'hygiène / Coronavirus = SARS-CoV-2 pour les espaces communs des immeubles en copropriété

Date : 14 mai 2020

Public cible :
Professionnels

Ces recommandations concernent les espaces communs, soumis à un passage régulier de personnes, dans des contextes autres que ceux des soins et de la santé et seront réactualisées si les références nationales évoluent.

1. Contexte sanitaire

En l'absence de mesures pharmaceutiques (médicaments, vaccin, immunothérapie) pour lutter contre la pandémie de Covid-19, les gestes barrières, la distanciation physique, les mesures d'hygiène et les organisations individuelles et collectives sont d'une extrême importance pour atténuer la diffusion du SARS-CoV-2 dans la communauté, protéger les personnes vulnérables, permettre la prise en charge hospitalière des cas les plus sévères et éviter la saturation des hôpitaux. Le déconfinement progressif va engendrer un accroissement des allées et venues dans les espaces communs des immeubles collectifs. En complément du respect des gestes barrières, il convient donc de mettre en place une organisation et des mesures d'hygiène qui permettent de maintenir ces espaces dans un environnement sanitaire maîtrisé.

2. Procédures de nettoyage/désinfection

- Aérer les espaces communs par ouverture des ouvrants en grand pendant et après les opérations de nettoyage.
- Ramasser les déchets laissés dans les espaces communs et les jeter dans un sac poubelle qui servira également à collecter les déchets de ménages et les équipements de protections individuelles jetables.
- Limiter l'aspiration des sols (hormis après une longue période d'inoccupation des locaux ou si utilisation d'un aspirateur de type « rotowash »). Le balayage humide doit être privilégié afin d'éviter la formation d'aérosol.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés (si possible deux fois par jour, au minimum une fois par jour), par exemple les poignées de porte, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, ...
- Commencer le nettoyage dans les zones plus propres vers les zones plus sales, du plus haut au plus bas.

- Nettoyer les surfaces avec les produits de nettoyage /désinfection habituels.
- Pour une action désinfectante utiliser un désinfectant virucide (Norme NF 14476 avec temps d'action inférieur à 15 minutes) ou nettoyer avec un produit détergent habituel puis désinfecter (après rinçage et séchage) à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif obtenue à partir des deux mélanges suivants:
 - 250 ml d'eau de Javel à 9,6% dans 750 ml d'eau froide (pour obtenir un mélange à 2,6%) + 4 litres d'**eau froide**,
 - ou 250 ml d'eau de Javel à 4,8% dans 750 ml d'eau froide (pour obtenir un mélange à 1,3%) + 1,5 litre d'**eau froide**
- Privilégier les bandeaux de lavage (bande de tissus) à usage unique ou les entretenir après usage (lavage à plus de 60°C).
- Ne pas nettoyer avec un jet sous pression sans mesures de protection adaptée.
- Après usage, ranger le matériel et les produits d'entretien dans une armoire spécifique propre.
- Fermer le sac de déchets et le mettre dans la poubelle, elle-même revêtue d'un autre sac, qui sera éliminé dans la filière des ordures ménagères.

Remarques

- Suivre les instructions du fabricant pour tous les produits de nettoyage et de désinfection (ex. la concentration, la méthode d'application et le temps de contact, etc.)
- Ne pas mélanger l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau froide.
- Il est conseillé de planifier et tracer les opérations de nettoyage

3. Recommandations pour la protection des personnels réalisant le nettoyage/ désinfection des locaux

- Revêtir les vêtements de travail usuels et porter un masque grand public.
- Porter des gants imperméables pour protéger les mains lors du nettoyage.
- Réaliser un lavage des mains et des avant-bras avec de l'eau et du savon avant d'enfiler les gants et lorsqu'ils sont retirés.
- Après le nettoyage, les gants qui sont lavables doivent être soigneusement lavés avec de l'eau et du détergent puis séchés, ou encore jetés et remplacés par une nouvelle paire au besoin.
- Retirer les vêtements de protection et le masque grand public et les laver une fois les opérations de nettoyage et de désinfection complétées.
- Remarques :
- Les protocoles de nettoyage/désinfection (fréquence, produits, etc.) et de protection du personnel doivent être rédigés et communiqués au personnel.
- Des actions de communication envers les personnels doivent être organisées pour le tenir au courant de la situation sanitaire au sein de la copropriété.

4. Mesures organisationnelles pour réduire ou minimiser l'exposition

- En milieu intérieur, le nombre de personnes doit être réduit afin de respecter la distance physique d'au moins 1 mètre (dans un espace d'environ 4m² par personne au minimum à chaque fois que cela est possible) en évitant le croisement ou le regroupement des personnes (avec si possible l'organisation d'un sens de circulation).
 - Afficher des consignes rappelant ou facilitant le respect des mesures barrières, par exemple :
 - Gestes barrières et les mesures de distanciation : fiche Ministère (annexe 1)
 - Règles d'utilisation des équipements de protection individuelle pour les résidents :
- Masque grand public recommandé en respectant les règles d'utilisation,
- Gants non recommandés car ils sont inutiles et peuvent même représenter un facteur de transmission manuportée en cas de port prolongé non adapté : fiche CPIAS (annexes 2)
 - Privilégier l'usage de l'escalier, en évitant de toucher la rampe
 - Éviter de prendre l'ascenseur avec d'autres personnes que celles composant le foyer
 - Mettre à disposition un distributeur de solution hydro-alcoolique dans l'ascenseur
 - Maintenir ouvertes les portes qu'il n'est pas nécessaire de garder fermées pour le respect des règles de sécurité incendie et la maîtrise du risque d'intrusion.
 - Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver quotidiennement
 - Vérifier la fonctionnalité des systèmes de ventilation des espaces communs
 - Une attention particulière sera apportée à l'entretien des sanitaires si les locaux communs en disposent en veillant de ne pas omettre l'entretien des robinets, chasses d'eau, loquets...

- Les éventuels réservoirs d'eaux « naturelles » (eau de pluie, de puits) doivent être vidés, asséchés, désinfectés avant remise en eau.

Document élaboré sur la base des références nationales :

- Avis HCSP relatif à l'opportunité de nettoyer et de désinfecter, avant réouverture à l'issue du confinement, les établissements recevant du public et lieux de travail fermés pendant la période de confinement, dans le contexte de la lutte contre la propagation du coronavirus SARS-CoV-2 du 29/04/2020

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=811>

- Avis HCSP relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en oeuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 du 24/04/2020

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=806>

- Avis HCSP relatif à la réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2 par la ventilation et à la gestion des effluents des patients Covid-19 du 17/03/2020

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=783>

- FAQ « Comment se protéger du coronavirus COVID-19 ? » mise en ligne sur le site du ministère des solidarités et de la santé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/comment-se-protger-du-coronavirus-covid-19>